



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 458-2019

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT UN SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES SAINT-DONAT – CHERTSEY – MONTRÉAL (CIRCUIT 125)

AVIS est, par les présentes, donné à tous les utilisateurs du transport en commun du circuit 125 que lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, le Conseil de la MRC de Joliette a adopté le projet de règlement numéro 458-2019 dont le but est d'établir un service de transport en commun de personnes pour le circuit 125, Saint-Donat – Chertsey – Montréal.

CE RÈGLEMENT EST APPLICABLE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut consulter le site Internet de la MRC de Joliette www.mrcjoliette.qc.ca.

Donné à Joliette ce 29^e jour de novembre deux mille dix-huit.

Denis Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim